

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 14619  
Numéro SIREN : 393 068 077  
Nom ou dénomination : CHANEL COORDINATION

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2022 sous le numéro de dépôt 93204

## **Chanel Coordination**

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

---

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Société Chanel Coordination**

Société par actions simplifiée

Siège social : 12, rue Duphot 75001 PARIS

Capital social : 40.000 €

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention de l'associé unique de la société Chanel Coordination,

**1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Chanel Coordination** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**2. Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



### **3. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose, suite à la mise à jour de la recommandation de l'ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, l'incidence du changement de méthode comptable relatif à la répartition des droits à prestation, méthode pour laquelle votre société a opté.

### **4. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **5. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.



## **6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 juin 2022

**Exco Paris Ace**

**François SHOUKRY**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CHANEL COORDINATION S.A.S.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 12 Rue duphot 75001 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 9 3 0 6 8 0 7 7 0 0 0 2 2			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122021					
		N-1 31122020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	190	190	190
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	577 722	12 093	565 628
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	8 149 421	655 385	7 494 036
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 419 548	165 724	4 253 824
		Immobilisations en cours	AV	AW	2 420 423		2 420 423
		Avances et acomptes	AX	AY	920 956		920 956
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	107		107
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI	78 853		78 853	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	16 567 223	833 202	15 734 020	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	92 167 875	92 167 875	101 146 327
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	22 310 778		22 310 778
		Marchandises	BT	BU	47 002 967		47 002 967
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 256 750		3 256 750
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	267 426 156	14 829	267 411 327
		Autres créances (3)	BZ	CA	64 821 399		64 821 399
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	403 495		403 495	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	665 087		665 087	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	498 054 510	14 829	498 039 681	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN		12 412		12 412	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	514 634 146	848 031	513 786 114	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		<b>CR</b>	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS CHANEL COORDINATION S.A.S.		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 40 000 .....)	DA	40 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	44 940	9 964 948	
	Report à nouveau	DH	2 810 536		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	20 027 557	7 579 992	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	1 012 710	11 599	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	23 939 744	17 600 539	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	4 834 118	5 632 467	
	Provisions pour charges	DQ	4 151 889	12 063 090	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	8 986 007	17 695 557	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	137 681	9 286	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	11 119 082	11 439 969	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	256 829 396	204 251 523	
	Dettes fiscales et sociales	DY	32 684 300	21 402 620	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	280 056	809 680	
Autres dettes	EA	179 809 522	153 724 980		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	480 860 040	391 638 059		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	321	23 818	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	513 786 114	426 957 975	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	362 314 378	274 630 270		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	137 681	9 286		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SAS CHANEL COORDINATION S.A.S.								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	130 770 328	FB	858 793 308	FC	989 563 636	827 415 579	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	72 444 403	FE	225 139 624	FF	297 584 027	280 468 351
			FG	41 881 041	FH	271 100 832	FI	312 981 874	235 675 275
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	245 095 773	FK	1 355 033 764	FL	1 600 129 537	1 343 559 206
	Production stockée*						FM	5 421 957	( 2 230 879)
	Production immobilisée*						FN	64 340	23 955
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	10 851 152	13 754 563
	Autres produits (1) (11)						FQ	2 625 850	2 977 375
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 619 092 838	1 358 084 221
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 091 543 360
Variation de stock (marchandises)*						FT	( 6 769 881)	4 834 154	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	137 193 622	132 829 053	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	8 579 534	( 14 582 637)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	271 726 609	230 148 865	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 222 683	5 675 950	
Salaires et traitements*						FY	42 410 451	38 622 202	
Charges sociales (10)						FZ	25 097 401	20 401 889	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	823 927	9 275
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	10 400
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	4 291 730	19 307 291	
Autres charges (12)						GE	5 791 762	2 212 614	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 585 921 603	1 342 658 027	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	33 171 235	15 426 194	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						154	GL	813
	Reprises sur provisions et transferts de charges						337	GM	8 615
	Différences positives de change						5 242	GN	323
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						5 734	GP	9 753	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						12 412	GQ	337
	Intérêts et charges assimilées (6)						667 351	GR	625 116
	Différences négatives de change						9 587	GS	1 085
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						689 351	GU	626 539	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						( 683 616)	GV	( 616 786)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						32 487 618	GW	14 809 407	

Désignation de l'entreprise		SAS CHANEL COORDINATION S.A.S.		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	2 221		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	58 416		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	60 637		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 440		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	1 001 110	11 599	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	1 001 110	13 039	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 1 001 110)	47 598		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	5 046 877	2 227 331		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	6 412 072	5 049 682		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 619 098 572	1 358 154 612		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 599 071 015	1 350 574 620		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	20 027 557	7 579 992		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	154	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	16 924	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	483 308	366 627
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

## **A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 qui affecte l'économie mondiale depuis le début de l'année 2020 continue d'avoir un impact sur l'activité de CHANEL COORDINATION SAS (« la Société »).

## **B - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément au Nouveau Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2020-09 homologué par l'arrêt du 4 décembre 2020 et aux principes généralement admis.

Lors de sa réunion du 5 novembre, le Collège de l'ANC a mis à jour la Recommandation de l'ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes françaises.

- La recommandation modifiée du 5 novembre permet d'introduire un choix de méthodes relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite,
- L'ANC laisse ainsi le choix aux entreprises d'appliquer l'une des méthodes où la répartition des droits est faite de manière linéaire à partir :
  - soit de la date de prise de service du membre du personnel (ancienne méthode) ;
  - soit de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations (nouvelle méthode IFRIC)

Le changement entre ces deux possibilités de répartition des droits pour un régime à prestations définies constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-2 du PCG.

La Société a fait le choix de retenir dans ses comptes français la nouvelle méthode IFRIC.

Ce changement de méthode a eu les effets suivants sur ses comptes :

- diminution de la provision des engagements de retraite de 2 810 536 €
- augmentation du report à nouveau pour un montant équivalent

Les autres méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

## **C – EVENEMENTS POST-CLOTURE**

La crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 qui affecte l'économie mondiale depuis le début de l'année 2020 impactera probablement l'activité de la Société en 2022 sans qu'il soit possible d'en mesurer les effets. Ceci ne remet pas en cause l'évaluation des actifs et des passifs de la Société au 31 décembre 2021.

## **D – CONSOLIDATION**

CHANEL Limited, basée 5 Barlow Place, London W1J6DG, England, est l'entité consolidante du groupe dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale.

## **E – INTEGRATION FISCALE**

Un nouveau groupe d'intégration fiscale incluant la Société a été mis en place à compter du 1er janvier 2021, avec à sa tête la société Chanel SAS.

Selon la convention d'intégration, la société-mère est la seule bénéficiaire de l'économie d'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles résultant de l'application du régime fiscal de groupe, et est la seule redevable de ces impôts. Les sociétés membres du groupe d'intégration sont toutefois tenues solidairement au paiement de ces impôts, dans la limite du montant qui serait dû par chacune d'entre elles si elles n'avaient pas opté pour le régime fiscal de groupe.

Chaque société membre du groupe d'intégration est tenue de verser à CHANEL, à titre de participation de l'IS dû par cette dernière, une somme égale à l'IS qui aurait grevé son résultat si elle avait été imposée séparément.

En conséquence, la créance d'IS de la Société, s'élevant à 590 210.64 euros au 31 décembre 2021 a été comptabilisée au débit du compte courant CHANEL SAS.

## **F - NOTES SUR LE BILAN**

### ***-1- MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES DIVERS POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE***

#### **IMMOBILISATIONS**

Etat n° 2054

#### **AMORTISSEMENTS**

Etat n° 2055

### ***-2- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES***

#### **CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES**

Les brevets et autres immobilisations ont été comptabilisés à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### ***-3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES***

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, y compris les frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les durées et modes les plus généralement retenus pour le calcul des amortissements sont les suivants :

<b>Libellé</b>	<b>Durée</b>	<b>Méthode</b>
Constructions	20 à 40 ans	Linéaire ou dégressif
Matériel	8 ans	Dégressif
Matériel de manutention	3 à 8 ans	Dégressif
Installations, agencements constructions	10 à 15 ans	Linéaire ou dégressif
Matériel de bureau	8 à 10 ans	Linéaire ou dégressif
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

#### ***-4- STOCKS ET EN-COURS***

Les stocks et en-cours figurant au bilan de la société sont détenus pour le compte de ses donneurs d'ordre.

Les matières et marchandises ont été évaluées au coût moyen unitaire pondéré.

Les produits finis et en cours ont été valorisés à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tout coût de sous-activité et de stockage.

Le risque portant sur les stocks étant à la charge des donneurs d'ordre, il n'y a pas de provision pour dépréciation des stocks dans les comptes de Chanel Coordination.

#### ***-5- CREANCES ET DETTES***

##### **METHODE D'EVALUATION**

Les créances et dettes en euros ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances et dettes en devises ont été converties et comptabilisées en euros :

- sur la base du cours officiel du 31 Décembre 2021 pour les opérations non couvertes.  
Les différences de conversion en résultant ont été inscrites dans des comptes transitoires (écart de conversion ACTIF - écart de conversion PASSIF) et la perte latente ainsi dégagée a donné lieu à constitution d'une provision pour risques.
- sur la base du taux de couverture à terme pour les opérations couvertes.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

##### **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

Etat n° 2057

**-5- DISPONIBILITES**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion en découlant ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

**-6- CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Libellé	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Charges constatées d'avance	665 087			665 087
	<b>665 087</b>			<b>665 087</b>

**-7- CAPITAUX PROPRES**

Le capital social est constitué de 40 000 actions d'une valeur nominale de 1 €, soit 40 000 €.

Libellé	31/12/2020	Décision d'affectation du résultat 21/06/2021	Dividende	Résultat de l'exercice	31/12/2021
Capital	40 000,00				40 000,00
Réserve légale	4 000,00				4 000,00
Réserve facultative	9 964 948	(9 920 007,91)			44 940,23
Report à nouveau	0,00			2 810 536	2 810 536,34
Résultat de l'exercice	7 579 992	9 920 007,91	(17 500 000,00)	20 027 557,82	20 027 557,82
provision réglementée	11 599			1 001 110,96	1 012 710,24
	<b>17 600 539,51</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 500 000,00</b>	<b>23 839 205,12</b>	<b>23 939 744,63</b>

**-8- PROVISIONS**

Etat n° 2056

**PROVISIONS RISQUES ET CHARGES**

La société est engagée en tant que demandeur ou défenseur dans un certain nombre de litiges dont l'issue ne peut être estimée de façon précise. Pour autant, la direction estime, le cas échéant, que des provisions suffisantes ont été constituées pour faire face aux conséquences financières défavorables de ces litiges.

Libellé	31/12/2020	Dotations	Reprises		Compte 110000 (changement méthode)	31/12/2021
			Provisions Utilisées	Provisions non utilisées		
Provisions pour Litiges	171 584					171 584
Pertes de change	338	12 412	338			12 412
Provisions pour retraites	10 406 377	1 769 958	6 802 861		2 810 536	2 562 939
Autres Provisions	134 191	2 357	101 212			35 336
Provisions pour charges	5 460 545	2 431 100	3 241 523			4 650 122
Provisions pour médailles	1 522 522	88 316	57 223			1 553 615
<b>Total</b>	<b>17 695 557</b>	<b>4 304 143</b>	<b>10 203 156</b>			<b>8 986 008</b>

**Engagements de retraite :**

• **Méthode :**

Conformément à la recommandation ANC n° 2013-02, la provision au bilan correspond à l'intégralité des engagements de retraites. L'ensemble des variations d'hypothèses actuarielles sont enregistrées dans le compte de résultat.

• **Eléments chiffrés :**

Provision pour régimes de retraite conventionnels et complémentaires : 2 563 K€

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes à prestations définies sont indiquées ci-après :

Taux d'actualisation	: 1 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime	: 1 %
Taux attendus d'augmentation des salaires	: 3,50 %
Conditions de départ à la retraite	: Départ à l'initiative de l'employé
Taux de turnover	: Table interne validée par les actuaires
Méthode actuarielle	: Méthode des unités de crédit projetées

Au 31 décembre 2021, les fonds confiés à des organismes extérieurs pour le financement de ces régimes à prestations définies s'élèvent à 15 252 K€.

Valeur actualisée des engagements financés	17 815 K€
Juste valeur des actifs du régime	- 15 252 K€
<b>Provision au bilan</b>	<b>2 563 K€</b>

**G - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**1- VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Libellé	Total
Chiffre d'affaires net France	245 095 773
Chiffre d'affaires net Export	1 355 033 764
	<b>1 600 129 537</b>

Aucune autre ventilation ne peut être communiquée en raison du préjudice grave que cette divulgation serait susceptible d'entraîner.

**-2- PRINCIPAUX ELEMENTS CONSTITUTIFS DU RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Libellé	Total
Amortissements dérogatoires	1 001 111
	<b>1 001 111</b>

**-3- VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

Libellé	Avant Impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	32 487 618	7 596 905	24 890 714
Résultat exceptionnel	(1 001 111)	(284 391)	(716 720)
Participation des salariés	(5 046 877)	(900 442)	(4 146 435)
	<b>26 439 630</b>	<b>6 412 072</b>	<b>20 027 558</b>

L'impôt correspondant à chaque résultat intermédiaire a été déterminé en tenant compte du taux d'imposition afférent aux opérations concernées.



**-4- ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT**

Nature des différences temporaires – Euros -	Base	Impôt
<b>Allégements</b>		
<i>Au taux de 25 % + 3,3 %</i>		
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :		
- Participation des salariés	4 334 829	1 119 470
- Participation à l'effort de construction	176 145	45 489
- Dépréciation créances client	14 829	3 830
- Dépréciation des comptes fournisseurs		
- Provision pour perte de change	12 412	3 205
- Ecart de conversion passif	323	83
<i>Au taux de 25 % + 3,3 %</i>		
- Provision pour engagement de retraite	2 562 939	661 879
- Autres provisions	35 336	9 125
<b>Accroissements</b>		
- Ecart de conversion actif	(323)	(83)
<b>Total</b>	<b>7 136 490</b>	<b>1 842 999</b>

## H - AUTRES INFORMATIONS

### -1- ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN

#### ACTIF

Libellé	Produits à recevoir
Clients & comptes rattachés	29 485 615
Autres créances	15 178 126
	<b>44 663 740</b>

#### PASSIF

Libellé	Charges à payer
Emprunts et dettes financières divers	376 008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 979 281
Dettes fiscales et sociales	28 619 786
Autres dettes	69 899 245
	<b>166 874 320</b>

### -2- REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Somme non communiquée, car cela équivaldrait à mentionner les rémunérations individuelles eu égard au faible nombre de membres dirigeants.

### -3- AVANCES AUX DIRIGEANTS

Conformément à l'article R.123-197-8° du Code du Commerce, aucun crédit ou avance n'a été alloué aux membres des organes dirigeants de la société.

### -4- VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Libellé	Personnel salarié
Ingénieurs et cadres	346
Agents de maîtrise et techniciens	67
Employés	135
Ouvriers	0
	<b>548</b>

**-5- MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Engagements donnés

Catégorie – EUR -	Total	Au profit de	
		Filiales	Autres
Commandes ou contrats signés et non réceptionnés	2 151 110		2 151 110
	<b>2 151 110</b>		<b>2 151 110</b>

**-6- INFORMATIONS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL**

Néant

**-7- ECHEANCIER DES LOCATIONS SIMPLES**

Le tableau suivant présente l'ensemble des loyers prévus dans le cadre des locations simples :

– EUR –	31/12/2021
à moins d'un an	3 065 148
entre 1 et 2 ans	3 045 153
entre 2 et 3 ans	2 973 459
entre 3 et 4 ans	2 855 016
entre 4 et 5 ans	1 753 402
à plus de 5 ans	5 614 878
	<b>19 307 056</b>

Désignation de l'entreprise <u>SAS CHANEL COORDINATION S.A.S.</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					KD	190	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	442 196	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	135 526	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *					Dont Composants	M2		KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					Dont Composants	M3		KS	187 500	KT	7 961 921
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV	111 473	KW	3 578 722
		Matériel de transport*							KY		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	23 955	LC	705 396
		Emballages récupérables et divers *							LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	6 411 363	LI		LJ	2 496 868	
	Avances et acomptes					LK	358 767	LL		LM	949 208	
	<b>TOTAL III</b>					LN	7 093 060	LO		LP	16 269 839	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	107	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	78 853	1U		1V			
<b>TOTAL IV</b>					LQ	78 960	LR		LS			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					ØG	7 172 211	ØH		ØJ	16 269 839		
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					IO		LV	190	LW	190	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	442 196	MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD	135 526	ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	8 149 421	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	3 690 196	MN		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	729 352	MT		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	6 487 807	MZ		NA	2 420 423	
Avances et acomptes					NC		ND	387 020	NE	920 956		
<b>TOTAL III</b>					IY	6 487 807	NG	387 020	NH	16 488 071		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					1Ø		ØX		ØY	107	
	Autres titres immobilisés					11		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					12		2E	78 853	2F	78 853	
	<b>TOTAL IV</b>					13		NJ	78 960	NK	78 960	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					14	6 487 807	ØK	387 020	ØL	16 567 223	ØM	

Désignation de l'entreprise <u>SAS CHANEL COORDINATION S.A.S.</u>											Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>													
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY				EL				EM			
Fonds commercial		RE				RF				RI			
Autres immobilisations incorporelles		PE				PF				PG			
<b>TOTAL I</b>		RK				RM				RN			
Terrains		PI				PJ				PK			
Constructions	Sur sol propre	PM				PN	10 418			PO	10 418		
	Sur sol d'autrui	PR				PS	1 674			PT	1 674		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV				PW				PX			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 549			QA	647 836			QB	655 385		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	1 726			QE	125 196			QF	126 923		
	Matériel de transport	QH				QI				QJ			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL				QM	38 800			QN	38 800		
	Emballages récupérables et divers	QP				QR				QS			
<b>TOTAL II</b>		QU	9 275			QV	823 927			QW	833 202		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		QN	9 275			OP	823 927			OQ	833 202		
<b>CADRE B</b>													
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6		P7		P8		P9		Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5	R6	14 454
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3	S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8	T9	889 919	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6	U7	89 739
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2	W3	6 996
Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9	X1		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3		X4		X5		X6		X7	X8	1 001 110	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL III</b>	NL							NM				NO	
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP	NQ		1 001 110		NR	NS		NT		NU	NV	1 001 110
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	1 001 110		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	1 001 110	
<b>CADRE C</b>													
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP			SR	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS CHANEL COORDINATION S.A.S.Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	11 599	1 001 110	1 012 710
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ
	<b>TOTAL I</b>	3Z	11 599	1 001 110	1 012 710
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	171 584	4B	4C
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R
	Provisions pour pertes de change	4T	337	12 412	337
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	10 406 376	1 769 958	9 613 396
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	7 117 258	2 521 772	3 399 958
<b>TOTAL II</b>	5Z	17 695 557	4 304 143	13 013 692	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	61 550	14 829	61 550
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	107 903	6Y	107 903
	<b>TOTAL III</b>	7B	169 454	14 829	169 454
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	17 876 611	5 320 083	13 183 147
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	4 302 130	10 367 844	
	– financières	UG	12 412	337	
	– exceptionnelles	UJ	1 001 110		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	78 853	UV		UW	78 853			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	267 426 156		267 426 156					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	13 215		13 215					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	50 419		50 419					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	14 128 189		14 128 189				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	673 888		673 888				
		Divers		VP	5 713		5 713				
	Groupe et associés (2)		VC	35 883 550		35 883 550					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	14 066 423		14 066 423					
	Charges constatées d'avance		VS	665 087		665 087					
	<b>TOTAUX</b>			VT	332 991 496	VU	332 912 643	VV	78 853		
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		– Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	137 681		137 681					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	11 119 082		1 923 002		9 196 080				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	256 829 396		256 829 396						
Personnel et comptes rattachés		8C	20 186 504		15 851 675				4 334 828		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 606 480		9 606 480						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 681 619		1 681 619					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 209 695		1 209 695					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	280 056		280 056						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	179 809 522		74 794 770		11 723		105 003 028		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	480 860 040	VZ	362 314 378	9 207 803		109 337 857		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	3 390 524	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 711 411	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

# CHANEL COORDINATION

Société par actions simplifiée  
au capital de 40.000 euros  
Siège Social : 12, rue Duphot – 75001 Paris  
393 068 077 R.C.S. Paris  
-ooOoo-

## DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

### Extrait du Procès-verbal

[...]

#### **Deuxième décision :**

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 20.027.557,82 euros, au poste "Autres réserves" dont le montant de 44.940,23 euros est ainsi porté à 20.072.498,05 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'associé unique prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice 2020 : Dividende de 437,50 euros par action, distribution décidée par l'associé unique le 22 juin 2021, dividende éligible à l'abattement.

Au titre de l'exercice 2019 : Néant.

Au titre de l'exercice 2018 : Dividende de 127 euros par action, distribution décidée par l'associé unique le 21 juin 2019, dividende éligible à l'abattement.

#### **Troisième décision :**

L'associé unique décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Bruno PAVLOVSKY pour une période qui prendra fin à la date à laquelle l'associé unique sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Bruno PAVLOVSKY a déclaré accepter le renouvellement de son mandat et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Monsieur Bruno PAVLOVSKY ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ses fonctions mais aura droit au remboursement des frais engagés dans l'exercice de son mandat sur présentation de justificatifs.

[...]

#### **Sixième décision :**

L'associé unique, sur proposition du Président, décide de modifier l'article 15 « Conseil de surveillance » des statuts qui est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

#### **« Article 15 - Conseil de surveillance »**

*La Société sera également pourvue d'un conseil de surveillance composé de trois (3) à vingt-quatre (24) membres, personnes physiques ou morales, désignés par les associés.*



*Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée d'une année, chaque année s'entendant de l'intervalle qui sépare deux assemblées annuelles. Ils peuvent être révoqués à tout moment avec effet immédiat.*

*Les personnes morales, lorsqu'elles sont nommées au conseil de surveillance, doivent désigner un représentant permanent personne physique.*

*Le conseil de surveillance nomme, parmi ses membres personnes physiques, un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats.*

*Le président et le vice-président exercent leurs fonctions pendant une durée qui ne peut excéder la durée de leur mandat de membre du conseil. Ils sont rééligibles. Le conseil peut les révoquer à tout moment.*

*Le conseil de surveillance se réunit sur convocation de son président ou de son vice-président ou celle du tiers de ses membres par tous moyens, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le conseil se réunit ainsi au moins une fois par an, préalablement à l'approbation des comptes annuels par les associés, en vue de l'examen et de l'approbation de ces comptes et en vue de la rédaction du rapport contenant les observations du conseil de surveillance sur les comptes annuels qui doit être mis à la disposition des associés quinze jours avant l'assemblée annuelle.*

*Pour la validité des réunions du conseil de surveillance, la présence de deux membres au moins est indispensable.*

***Sont réputés présents les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de transmission permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont fixées, le cas échéant, par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.***

*Le conseil de surveillance contrôle en permanence l'administration de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. ».*

Pour extrait certifié conforme  
par le Président



---

**Bruno PAVLOVSKY**

**Certificate Of Completion**

Envelope Id: 20FE60A47E754A01BB5CF635B941648E

Status: Completed

Subject: Please DocuSign: CHANEL COORDINATION exclus 2021 - Extrait PV DAU v2.docx

Source Envelope:

Document Pages: 2

Signatures: 1

Envelope Originator:

Certificate Pages: 2

Initials: 0

Sophie MONROY

AutoNav: Enabled

135 avenue Charles de Gaulle

Enveloped Stamping: Enabled

Neuilly sur Seine, Ile de France 92521

Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

sophie.monroy@chanel.com

IP Address: 165.225.21.37

**Record Tracking**

Status: Original

Holder: Sophie MONROY

Location: DocuSign

29 June 2022 | 15:33

sophie.monroy@chanel.com

**Signer Events****Signature****Timestamp**

Bruno Pavlovsky

bruno.pavlovsky@chanel.com

Bruno Pavlovsky

Security Level: Email, Account Authentication  
(None)

Sent: 01 July 2022 | 14:30

Viewed: 01 July 2022 | 21:28

Signed: 01 July 2022 | 21:28

Signature Adoption: Drawn on Device

Signed by link sent to bruno.pavlovsky@chanel.com

Using IP Address: 90.91.215.139

Signed using mobile

**Electronic Record and Signature Disclosure:**

Not Offered via DocuSign

**In Person Signer Events****Signature****Timestamp****Editor Delivery Events****Status****Timestamp****Agent Delivery Events****Status****Timestamp****Intermediary Delivery Events****Status****Timestamp****Certified Delivery Events****Status****Timestamp****Carbon Copy Events****Status****Timestamp**

Florine Decq

florine.decq@chanel.com

Security Level: Email, Account Authentication  
(None)**COPIED**

Sent: 01 July 2022 | 14:30

**Electronic Record and Signature Disclosure:**

Not Offered via DocuSign

Olivia Moatty

olivia.moatty@chanel.com

Security Level: Email, Account Authentication  
(None)**COPIED**

Sent: 01 July 2022 | 14:30

**Electronic Record and Signature Disclosure:**

Not Offered via DocuSign

Sofia Monteiro

sofia.monteiro@chanel.com

Security Level: Email, Account Authentication  
(None)**COPIED**

Sent: 01 July 2022 | 14:30

**Electronic Record and Signature Disclosure:**

Not Offered via DocuSign

<b>Witness Events</b>	<b>Signature</b>	<b>Timestamp</b>
-----------------------	------------------	------------------

<b>Notary Events</b>	<b>Signature</b>	<b>Timestamp</b>
----------------------	------------------	------------------

<b>Envelope Summary Events</b>	<b>Status</b>	<b>Timestamps</b>
--------------------------------	---------------	-------------------

Envelope Sent	Hashed/Encrypted	01 July 2022   14:30
Certified Delivered	Security Checked	01 July 2022   21:28
Signing Complete	Security Checked	01 July 2022   21:28
Completed	Security Checked	01 July 2022   21:28

<b>Payment Events</b>	<b>Status</b>	<b>Timestamps</b>
-----------------------	---------------	-------------------

# **CHANEL COORDINATION S.A.S.**

12, rue Duphot

75001 PARIS

R.C. PARIS : B 393 068 077

**EXERCICE 2021**

**BILAN**

**COMPTE DE RESULTAT**

**ANNEXE**